

Séance du Conseil Municipal

du 27 MARS 2012

L'an deux mil douze, le 27 mars à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la ville de RENAGE,
Dûment convoqué en session ordinaire, à la salle du centre socioculturel, sous la présidence de
Madame Amélie GIRERD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2012

Présents :

MM. et MMES.GIRERD. CORONINI. ROYBON. ROUSSET. PELLISSIER. KATCHADOURIAN. BASSEY.
RICHARD. PERRIOLAT. CUNIBERTO. THEAUDIN. SPOSITO. GUAGLIANONE. BERTONA. MATTIA.
MENDES TEXEIRA. PONZONI. KAYAKUSU. RINDONE. BEAU. NIOGRET.

Excusés :

M.GAUTHIER

Procurations :

Mme MANSOURI donne procuration à Mme GIRERD
Mme CUNIBERTO donne procuration à Mme RINDONE

MARDI 27 MARS 2012
A 20 H 00

Salle du Centre socioculturel

Ordre du Jour

Approbation du compte-rendu du 28 février 2012.

- **Objet :** Tirage au sort des jurés d'assises.
- **Objet :** Vote des taux communaux d'imposition - année 2012.
- **Objet :** Compte Administratif 2011 du budget principal et des trois budgets annexes.
- **Objet :** Approbation du compte de gestion budget :
 - ✓ EAU
 - ✓ ASSAINISSEMENT
 - ✓ GENDARMERIE
 - ✓ COMMUNE
- **Objet :** Affectation des résultats d'après le compte administratif :
 - ✓ EAU 2011
 - ✓ BUDGET ASSAINISSEMENT
 - ✓ GENDARMERIE 2011,
 - ✓ COMMUNE 2011.
- **Objet :** Vote du Budget Prévisionnel 2012 : eau, assainissement, gendarmerie et commune.
- **Objet :** Travaux de sécurisation de la RD 45 CARDINALE-EGLISE. Demande de subventions auprès du conseil général.
- **Objet :** Aménagement traversée du village CARDINAL-EGLISE - 3^{ème} tranche RD 45
- **Objet :** Autorisation du Maire à signer la convention de participation financière aux frais de fonctionnement de la classe de CLIS de Rives
- **Objet :** Création d'un Jardin du souvenir

Le secrétaire de séance désigné est Monsieur Véli Kayakusu.

I- Election :

▪ **Objet :** Tirage au sort des jurés d'assises.

Délib n° 16/2012

Madame le Maire rappelle que chaque année, le Conseil Municipal procède à la désignation des jurés d'assise, par tirage au sort parmi les électeurs inscrits sur la liste électorale.

Le nombre de jurés pour Renage est fixé à 9.

Le conseil municipal, après tirage au sort, désigne :

- **BREILLER** Karelle née le 05/03/1978 domiciliée 1035 route de rives - Renage
- **CASTRO** Rose-Marie née 10/06/1980 domiciliée 120 chemin du Garin - Renage
- **CLOTIS** Aurélien né 7/10/1987 domicilié 150 chemin de la Fontaine Noire
- **COLLADO** Nadège née 16/11/1981 domiciliée ZA la vallée -
- **FENOLI** Ghislaine née le 22/05/1952 domiciliée 170 rue du vercors - Renage
- **MAMOUNI** Lafdil né 22/12/1964 domicilié 684 rue de la république - Renage
- **PALENI** Jean-Louis 21/01/1980 domicilié 1021 rue de la république - Renage
- **PERRIN** Christophe 31/05/1975 domicilié 550 rue Michel Créminési - Renage
- **VANDER HEYDEN** Elisabeth 14/06/1962 domiciliée 3 place de la libération - Renage

II- Finances :

▪ **Objet :** Vote des taux communaux d'imposition - année 2012

Délib n° 17/2012

Madame Amélie GIRERD, Maire, propose au conseil municipal de reconduire pour 2012 les taux communaux d'imposition appliqués en 2011 :

- Taxe d'Habitation :	13,33 %
- Taxe Foncier Bâti :	27,19 %
- Taxe Foncier Non Bâti :	94,70 %

Après en avoir délibéré,

- Décide de voter pour 2012 les taux d'imposition tels que présentés ci-dessus.
- Dit que la recette correspondante sera imputée au compte 7311 du budget de l'exercice en cours.

Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité.

▪ **Objet : Compte administratif 2011 du budget principal et des trois budgets annexes**
Délib n° 18/2012

Invité par Madame Amélie GIRERD, Maire, Monsieur Roybon, adjoint aux finances, présente le compte administratif de l'exercice 2011. Madame le Maire :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		739,27		198 512,76	0,00	199 252,03
Opérations de l'exercice	1 221 236,24	1 565 643,36	2 759 036,32	3 638 038,37	3 980 272,56	5 203 681,73
TOTAUX	1 221 236,24	1 566 382,63	2 759 036,32	3 836 551,13	3 980 272,56	5 402 933,76
Résultats de clôture N	0,00	344 407,12	0,00	879 002,05	0,00	1 223 409,17
<i>Restes à réaliser</i>	<i>476 890,00</i>					
TOTAUX CUMULES	1 221 236,24	1 566 382,63	2 759 036,32	3 836 551,13	3 980 272,56	5 402 933,76
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	345 146,39	0,00	1 077 514,81	0,00	1 422 661,20

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE GENDARMERIE

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	5 926,90			9 805,04	5 926,90	9 805,04
Opération de l'exercice		60 405,00	173 894,56	234 038,40	173 894,56	294 443,40
TOTAUX	5 926,90	60 405,00	173 894,56	243 843,44	179 821,46	304 248,44
Résultats de clôture N	0,00	60 405,00	0,00	60 143,84	0,00	120 548,84
<i>Restes à réaliser</i>						
TOTAUX CUMULES	5 926,90	60 405,00	173 894,56	243 843,44	179 821,46	304 248,44
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	54 478,10	0,00	69 948,88	0,00	124 426,98

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE EAU

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	58 513,60				58 513,60	0,00
Opération de l'exercice	182 147,96	347 762,06	446 777,27	517 960,73	628 925,23	865 722,79
TOTAUX	240 661,56	347 762,06	446 777,27	517 960,73	687 438,83	865 722,79
Résultats de clôture N	0,00	165 614,10	0,00	71 183,46	0,00	236 797,56
<i>Restes à réaliser</i>	<i>101 746,00</i>					
TOTAUX CUMULES	240 661,56	347 762,06	446 777,27	517 960,73	687 438,83	865 722,79
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	107 100,50	0,00	71 183,46	0,00	178 283,96

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	133 569,05				133 569,05	0,00
Opérations de l'exercice	222 831,40	317 052,51	177 247,29	214 115,00	400 078,69	531 167,51
TOTAUX	356 400,45	317 052,51	177 247,29	214 115,00	533 647,74	531 167,51
Résultats de clôture N	0,00	94 221,11	0,00	36 867,71	0,00	131 088,82
<i>Restes à réaliser</i>	<i>25 000,00</i>					
TOTAUX CUMULES	356 400,45	317 052,51	177 247,29	214 115,00	533 647,74	531 167,51
RESULTATS DEFINITIFS	39 347,94	0,00	0,00	36 867,71	2 480,23	0,00

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus

Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité.

▪ **Objet** : Approbation du compte de gestion budget : Eau

Délib n° 19/2012

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'appelle pas d'observation :

- ✚ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées de 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011;
- ✚ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- ✚ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité.

▪ **Objet : Approbation du compte de gestion budget : Assainissement**

Délib n° 20/2012

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'appelle pas d'observation :

- ✚ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées de 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011,
- ✚ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- ✚ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité.

▪ **Objet : Approbation du compte de gestion budget : Gendarmerie**

Délib n° 21/2012

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'appelle pas d'observation

- ✚ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées de 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011;
- ✚ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- ✚ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité.

▪ **Objet : Approbation du compte de gestion budget : Commune**

Délib n° 22/2012

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'appelle pas d'observation

- ✚ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées de 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011;
- ✚ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- ✚ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité.

▪ **Objet : Affectation des résultats d'après le compte administratif : eau 2011**

Délib n° 23/2012

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif EAU de l'exercice 2011, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011,

Constatant que le compte administratif présente un résultat en instance d'affectation de :

Résultat en instance au 31/12/10	0 €
Résultat de l'exercice 2011	71 183.46 €
Total à affecter	71 183.46 €

Le Conseil Municipal décide la reprise des résultats au Budget Primitif 2012 comme suit :

Mise en réserve Excédent de fonction. (compte 1068)	0.00 €
Résultat maintenu en instance d'affectation Fonction	71 183.46 €
Résultat reporté en Investissement	107 100.50 €

Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité.

▪ **Objet : Affectation des résultats d'après le compte administratif : Budget assainissement**

Délib n° 24/2012

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif ASSAINISSEMENT de l'exercice 2011, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011

Constatant que le compte administratif présente un résultat en instance d'affectation de :

Résultat en instance au 31/12/10	0 €
Résultat de l'exercice 2011	36 867.71 €
Total à affecter	36 867.71 €

Le Conseil Municipal décide la reprise des résultats au Budget Primitif 2012, comme suit :

Mise en réserve Excédent de fonction. (compte 1068)	36 867.71 €
Résultat maintenu en instance d'affectation Fonction (compte 002)	0.00 €
Résultat reporté en Investissement (compte 001)	-39 347.94 €

Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité.

▪ **Objet : Affectation des résultats d'après le compte administratif : Gendarmerie 2011**

Délib n° 25/2012

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif GENDARMERIE de l'exercice 2011, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011

Constatant que le compte administratif présente un résultat en instance d'affectation de :

Résultat en instance au 31/12/10	9 805.04 €
Résultat de l'exercice 2011	60 143.84 €
Total à affecter	69 948.88 €

Le Conseil Municipal décide la reprise des résultats au Budget Primitif 2012, comme suit :

Mise en réserve Excédent de fonction. (compte 1068)	€
Résultat maintenu en instance d'affectation Fonction (compte 002)	69 948.88 €
Résultat reporté en Investissement (compte 001)	54 478.10 €

Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité.

▪ **Objet : Affectation des résultats d'après le compte administratif : Commune 2011**
Délib n° 26/2012

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif COMMUNE de l'exercice 2011, ce jour ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011

Constatant que le compte administratif présente un résultat en instance d'affectation de :	
Résultat en instance au 31/12/10	198 512.76 €
Résultat de l'exercice 2011	879 002.05 €
Total à affecter	1 077 514.81 €

Le Conseil Municipal décide la reprise des résultats 2011 au Budget Primitif 2012, comme suit :

Mise en réserve Excédent de fonction. (compte 1068)	815 000.00 €
Résultat maintenu en instance d'affectation Fonction (compte 002)	262 514.81 €
Résultat reporté en Investissement (compte 001)	345 146.39 €

Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité.

▪ **Objet : Vote du Budget Prévisionnel 2012 et les annexes : commune, gendarmerie eau, et assainissement,**

- La commune : le budget a été voté : Section fonctionnement : 1 voix contre, Section investissement à l'unanimité
- La gendarmerie : le budget a été voté à l'unanimité,
- L'eau : le budget a été voté à l'unanimité,
- L'assainissement : le budget a été voté à l'unanimité.

III-Travaux

▪ **Objet : Travaux de sécurisation de la RD 45 cardinale-église. Demande de subventions auprès du conseil général.**

Délib n° 27/2012

Madame le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention du conseil général pour les travaux de sécurisation et d'aménagement de la RD 45.
Considérant qu'il convient de solliciter toutes les aides possibles pour financer les travaux d'aménagement des abords de la RD 45;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Général
Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité.

▪ **Objet : Aménagement traversée du village CARDINALE- EGLISE - 3^{ème} tranche RD 45**

Délib n° 28/2012

Vu le code des marchés publics

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6^{ème} qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le Maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Vu les résultats de l'ouverture des plis de la commission d'appel d'offres du 25 janvier 2012 et après négociation,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer le marché public suivant :

- Aménagement de la traversée du village, secteur Cardinal - Eglise dont le titulaire pour le lot 1 « terrassement-vrd » est SCREG SUD EST pour un montant HT de 331 835.00 € et pour le lot 2 « Béton - espaces verts » l'entreprise LAQUET pour un montant HT de 73 724.77 €.

Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité.

IV- Convention

▪ **Objet** : Autorisation du Maire à signer la convention de participation financière aux frais de fonctionnement de la classe CLIS de Rives

Délib n° 29/2012

Invité par Mme le Maire, Monsieur Ronald BASSEY, adjoint délégué aux affaires scolaires, informe l'assemblée que deux enfants de la commune de Renage sont scolarisés en CLIS à Rives.

Il est donc nécessaire de participer aux frais de fonctionnement de cette classe.

Cette participation s'élève à 283 € par enfant, soit pour l'année scolaire 2011/2012, **566 €** pour les deux enfants renageois scolarisés dans cette classe.

Autorise le maire à signer la convention relative à cette participation financière.

Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité.

V- Cimetière

▪ **Objet** : Création d'un jardin du souvenir

Délib n° 30/2012

Lors d'une crémation, sont offertes plusieurs possibilités aux familles, après avoir recueilli les cendres de leur défunt, dont celle consistant à disperser les cendres dans le lieu spécialement affecté à cet effet, comme le prévoit l'article R. 2223-6 du Code général des collectivités territoriales.

Madame le Maire propose la création d'un « jardin du souvenir » qui serait notamment composé de plantations de fleurs.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide :

- La création dans l'enceinte du cimetière communal, situé devant le columbarium allée E, d'un lieu spécialement affecté à la dispersion des cendres des corps ou des restes mortels ayant fait l'objet d'une crémation, dénommé jardin du souvenir, où pourront être répandues les cendres, tant celles de corps incinérés à la demande des familles, que celles provenant de corps incinérés à la suite de reprise de concessions.

Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité.

VI- QUESTION DIVERS

- Comment expliquez-vous la différence entre le CA 2011 et le BP 2012 sur les chapitres 012 (personnel) et 65 (charges de gestion courante) ?
- Qu'elle explication peut on donner du fait du changement du Directeur Générale des Services entre 2005 et 2012 ? Est-ce que cette situation n'est pas perturbante aussi bien pour vous élus que pour les agents ?

Séance levée à 22 heures.